

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE FRÉTEVAL DU 27 AOUT 2025**

Nombre de Membres
En Exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12
Pour : 12
Dont 2 procurations

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 août le Conseil Municipal de Fréteval dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 20 heures 30 à la mairie de Fréteval sous la présidence de Monsieur Pascal TRASSARD, maire de Fréteval.

Sur convocation en date du 13 août 2025

Étaient présents :

Pascal TRASSARD, Éric EXPERTON, Jacky DURAND, Philippe LERICHE, Chantal MAUDHUIT, Christian FICHEPAIN, Martial MÉNAGE, Evelyne GANDON, Céline RICHARD, Angèle AUBÈ

Étaient absents et ont donné procuration :

Madame Virginie TIGNON, a donné procuration à Madame Chantal MAUDHUIT
Monsieur Martial MOYER a donné procuration à Monsieur Éric EXPERTON

Étaient absentes :

Mesdames Carole BARRAULT, Evelyne BLIN

Monsieur Éric EXPERTON a été désigné comme secrétaire de séance

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2025,
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juillet 2025,
- Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire,
- Site ex-fonderie à Fréteval :
 - Projet d'installation de Panneaux Photovoltaïques,
 - Convention d'occupation du domaine public relative à la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'une centrale photovoltaïque,
 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme,
- Budget service assainissement : Acquisition d'un nettoyeur haute pression,
- Convention de mise à disposition de la salle de l'Horloge au bénéfice du Conseil départemental de Loir-et-Cher pour les services d'action sociale,
- Décisions modificatives,
- Questions diverses.

Compte rendu des décisions prises - Application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée les décisions qui ont été prises depuis le 16 juillet 2025, en vertu des pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal par délibération n° D-Cne/2023-93 du 11 octobre 2023.

Droit de préemption urbain renoncé

14/2025	Déclaration d'intention d'aliéner du 22 juillet 2025	Mme Angèle AUBE et Mr Paul PILLEFER	AE n° 29
15/2025	Déclaration d'intention d'aliéner du 13 août 2025	Consorts PRONOST	AA n° 188

Délibération n° D-Cne/2025-62

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2025

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2025.

Vu le procès-verbal du 25 juin 2025 adressé aux Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire propose d'approuver ledit procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2025.

Délibération n° D-Cne/2025-63

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juillet 2025

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juillet 2025.

Vu le procès-verbal du 16 juillet 2025 adressé aux Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire propose d'approuver ledit procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juillet 2025.

Délibération n° D-Cne/2025-64

Objet : Site ex-fonderie à Fréteval – Installation de panneaux photovoltaïques

- Projet d'installation de Panneaux Photovoltaïques,
- Convention de location de toiture relative à la pose et l'exploitation de panneaux photovoltaïques,
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de location de toiture de l'armature métallique du site de l'ex-fonderie par la SAS TRIANGLE ENERGIE pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Ce projet consiste en la mise en place de 792 panneaux photovoltaïques représentant une surface de toiture de 1840 m², d'une puissance de 356,4 kWc.

Au travers de cette opération, le site de l'ex-fonderie est valorisé et la commune montre son implication dans la production d'énergies renouvelables sur son territoire.

La mise en place de ce projet est assurée intégralement par la SAS TRIANGLE ENERGIE. Cela comprend :

- la promesse de bail,
- calepinage de la toiture et proposition commerciale,
- déclaration préalable de travaux,
- division en volume et bail,
- raccordement au réseau électrique : fourniture et pose d'une centrale photovoltaïque,
- assurance avec clause de non recours,
- la couverture en bac acier sur l'ensemble de la toiture.

Il restera à la charge de la commune le sablage de la charpente et la peinture avant travaux, la pose de gouttières, le coût du raccordement si > au montant pris en charge et une tranchée et lit de sable pour la liaison TGBT-PDL.

L'offre de location de toiture est validée par une promesse de bail signée par les 2 parties. Le calcul du loyer est conditionné au tarif d'achat, au coût du raccordement et aux différentes options non incluses dans l'offre.

La Commune bénéficiera du versement d'un loyer annuel sur 20 ans d'un montant de 1 542,83 €.

Vu le la présentation du projet,

Vu le contrat de location de toiture,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au projet,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de location de toiture avec la SAS TRIANGLE ENERGIE sis Villeprovert – 41160 MOREE pour l'installation de panneaux photovoltaïques à planter sur la charpente métallique du site de l'ex-fonderie, propriété de la Commune et pour une surface totale d'environ 1 840 m²,
- de fixer et d'imputer le montant du loyer annuel de 1 542,83 € sur 20 ans sur le budget communal,
- précise que le contrat de location sera validé par une promesse de bail signée par les 2 parties. Le calcul du loyer est conditionné au tarif d'achat, au coût du raccordement et aux différentes options non incluses dans l'offre pour une durée d'exploitation de la centrale PV pendant 30 ans.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et à signer une demande d'autorisation d'urbanisme,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à consulter les entreprises pour tous les travaux supplémentaires à la charge de la commune,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour exécuter la présente délibération.

Délibération n° D-Cne/2025-65

Objet : Budget service assainissement : Acquisition d'un nettoyeur haute pression

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité d'acquérir un nettoyeur haute pression avec lance télescopique pour l'entretien du bassin clarificateur de la station d'épuration.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise du Forum du bâtiment d'un montant global de 655,50 € HT soit 789,10 € TTC.

Monsieur le Maire propose d'amortir ce bien sur 1 an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant
- indique que ce bien sera amorti sur 1 an.

Délibération n° D-Cne/2025-66

Objet : Convention de mise à disposition de la salle de l'horloge au bénéfice du Conseil départemental de Loir-et-Cher pour les services d'action sociale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention de mise à disposition de la salle de l'horloge au profit du Conseil départemental de Loir-et-Cher pour les services d'action sociale dans l'attente de la réalisation des travaux communautaires.

Considérant que la présente convention a pour but de fixer les modalités de mise à disposition gratuite de la salle de l'horloge au Conseil départemental de Loir-et-Cher pour les services d'action sociale,

Considérant que la présente convention de mise à disposition du local présente un caractère précaire et révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de la salle de l'horloge au profit du Conseil départemental de Loir-et-Cher dont le projet est annexé à la présente,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent,

Délibération n° D-Cne/2025-67

Objet : Décision modificative n° 2 – Budget communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux écritures suivantes sur le budget communal de l'exercice 2025.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	22.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	22.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6542 : Crédances éteintes	0.00 €	40.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	40.00 €	0.00 €	0.00 €
R-773 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18.00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18.00 €
Total FONCTIONNEMENT	22.00 €	40.00 €	0.00 €	18.00 €
Total Général		18.00		18.00 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se référant à la réalisation de l'ensemble des écritures.

Délibération n° D-Cne/2025-68

Objet : Décision modificative n° 2– Budget service assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux écritures suivantes sur le budget service assainissement de l'exercice 2025 – Acquisition d'un nettoyeur haute pression pour la station d'épuration.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2156 : Matériel spécifique d'exploitation	0.00 €	789.10 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	789.10 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	789.10 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		789.10 €		0.00 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se référant à la réalisation de l'ensemble des écritures.

Informations diverses :

Enfouissement des réseaux : ils devraient recommencer le 8 septembre 2025 et se termineront en décembre 2025.

Travaux RD 357 : ils devraient commencer à partir du 6 octobre 2025

Robot tondeuse : installation le 22 septembre 2025

Maison des services de proximité : les demandes de solde de subvention ont été sollicitées

Station d'épuration : toutes les subventions ont été perçues

Marché artisanal : - pour l'instant 22 inscrits sur 48 courriers envoyés

- Monsieur le Maire va solliciter Anjy danses ainsi que Mosaïc pour une animation de danses
- une réflexion est en cours pour la date de l'année prochaine

Le secrétaire de séance
Éric EXPERTON

Le Maire,
Pascal TRASSARD

